



Frédérique Rolet
Secrétaire générale du SNES-FSU

Benoît Hubert
Secrétaire général du SNEP-FSU

Sigrid Gérardin
Co-Secrétaire générale du SNUEP-FSU

DGRH
M. le Directeur Général,
Vincent Soetemont
72 Rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Objet : Situation des concours internes de l'Éducation Nationale

Paris, le 28 mai 2020

Monsieur le Directeur,

Depuis l'annonce du report des oraux des concours internes, la FSU a alerté le ministère sur l'ensemble des conséquences de cette décision pour les candidats tant d'un point de vue humain (incompréhension et stress, impact sur la vie personnelle et familiale, questionnements sur les suites professionnelles) que d'un point de vue administratif (affectation des stagiaires, carrière des futurs recrutés).

La FSU avait demandé que les oraux se déroulent sur la période juin/juillet afin de réduire fortement les divers impacts de ce report, mais en préservant les oraux d'admission qui nous semblaient importants. Vous avez fait le choix de ne pas retenir cette solution.

Lors du CTM du 20 mai, un vœu a été présenté par l'ensemble des organisations syndicales et adopté à l'unanimité, demandant un collectif budgétaire exceptionnel afin que les candidats admissibles aux concours internes soient déclarés admis et placés en position de stagiaire dès la rentrée 2020.

D'une part, il n'est plus à démontrer le besoin, dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré, de personnels enseignants, d'éducation et de psychologie, d'autant plus dans le contexte de la rentrée prochaine.

D'autre part, les admissibles aux concours internes sont tous des candidats ayant prouvé leur capacité à exercer et qui se sont fortement investis dans la préparation aux concours. Certains concours internes ont régulièrement des barres d'admissibilité et d'admission très élevées prouvant l'expertise des candidats.

Pour ces différentes raisons, nous maintenons notre demande de collectif budgétaire.

Lors de la réunion du mercredi 27 mai, vous nous présentez une alternative au passage des oraux en septembre et à l'admission de tous les admissibles, qui consisterait à admettre les admissibles dans la limite des postes offerts, tout en ayant reconvoqué les jurys.

Si cette solution était retenue, nous demandons des garanties : tous les postes offerts aux différents concours doivent être pourvus ; des listes complémentaires doivent être établies sur tous les concours internes enseignants, CPE, Psy-ÉN et les candidats sur ces listes doivent être considérés comme admis et recrutés dès la rentrée 2020 ; des mesures doivent être prévues pour faciliter la préparation aux concours suivants pour tous les candidats contractuels et AED qui ne seraient pas lauréats.

Nous demandons par ailleurs que des listes complémentaires soient établies sur les concours externes tant le besoin en enseignants titulaires est important mais aussi pour anticiper les doubles admissions et les démissions.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Frédérique Rolet

Benoît Hubert

Sigrid Gérardin